

Grandir à Limeil-Brévannes

Rentrée 20**26**-20**27**



PHOTO: ADOBESTOCK

De 0 à 11 ans



VILLE DE LIMEIL-BRÉVANNES

Limeil-Brévannes



Françoise Lecoufle

Maire de Limeil-Brévannes
Vice-Présidente du Conseil
départemental du Val-de-Marne



Aïcha Gasset

en charge de la petite enfance



Peggy Trony

Adjointe au Maire en charge
des projets éducatifs



Corine Kojchen

Adjointe au Maire en charge
des Maisons de Quartier

Édito

Chers parents,

Nous sommes heureux de vous présenter la nouvelle édition du guide de la rentrée, qui rassemble l'ensemble des informations utiles et les nouveautés liées à la petite enfance et à l'enfance à Limeil-Brévannes.

Vous y trouverez tout ce qui rythmera l'année de votre enfant : inscription en crèche ou à l'école, restauration scolaire, accueils du matin et du soir, mercredis et vacances, études surveillées. Ce guide recense aussi ce que la Municipalité met en place pour l'accompagner au-delà du temps scolaire : ludothèque, maisons de quartier, sport, culture...

Le Portail Famille reste votre meilleur allié : inscriptions, annulations et règlements s'y effectuent 24h/24 et 7j/7.

Nous adressons à nos 3 500 écoliers brévannais tous nos vœux de réussite pour cette nouvelle année scolaire !

Françoise Lecoufle,

Maire de Limeil-Brévannes
Vice-Présidente du Conseil départemental
du Val-de-Marne

Sommaire

3 | LES 0 À 3 ANS

4 | LES CRÈCHES

8 | LES 3 À 11 ANS

10 | LES JOURS D'ÉCOLE

**14 | LE MERCREDI ET LES
VACANCES**

18 | CULTURE

20 | SPORTS

**22 | VIE DE QUARTIER ET
JEUNESSE**

**23 | ACCOMPAGNEMENT
DE L'ENFANT**

24 | PRÉVENTION

25 | POUR LES FAMILLES

26 | LES DÉMARCHES

27 | PÉDIBUS

**28 | PORTAIL FAMILLE
ET RÈGLEMENT DES FACTURES**

29 | QUOTIENT FAMILIAL ET TARIFS

30 | CALENDRIER ET RÉPERTOIRE

Les 0 à 3 ans

Les modes d'accueil collectifs & individuels

La Ville de Limeil-Brévannes dispose d'une offre d'accueil diversifiée pour les enfants de 0 à 3 ans dans l'ensemble des quartiers : crèches municipales, départementales, associatives ou privées, assistantes maternelles agréées. La Municipalité accompagne les familles, les oriente et les soutient dans leur recherche d'un mode d'accueil, quels que soient la situation et le besoin.



FARFELUNE ■ 20 berceaux

3 rue du Pic-Vert

LES PETITS LUTINS ■ 36 berceaux

64 Av. de Verdun

PAIN D'ÉPICES ■ 14 berceaux

Résidence la Chêneraie, Av. de Valenton

POMMES DE REINETTE ■ 36 berceaux

2 rue d'Aquitaine

CONTACT SERVICE PETITE ENFANCE : 01 45 10 77 71



Accueil occasionnel : la halte-garderie

Les crèches de la Ville offrent aussi une possibilité de halte-garderie. La halte-garderie accueille les enfants à partir de 18 mois (inscription possible dès 16 mois) à raison d'une journée ou de deux demi-journées par semaine.

Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la ville.



Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance AMSTRAMG'RAM est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistantes maternelles.

Baby-dating :

Organisé tous les ans, au printemps, le baby-dating permet aux parents en recherche d'une assistante maternelle de pouvoir les rencontrer et échanger, afin de trouver la professionnelle qui correspond parfaitement à leurs attentes.

21 rue Léon Schwartzberg • 01 56 32 99 90
ram.limeil@limeil.fr

Choisir son mode d'accueil

Les inscriptions en crèches s'effectuent auprès du service Petite Enfance.

Les critères d'attribution

Les crèches sont ouvertes uniquement aux enfants dont les parents habitent Limeil-Brévannes.

Les places sont attribuées en fonction :

- Du besoin de la famille (nombre de jours)
- De l'âge de l'enfant
- Du nombre de places disponibles sachant que chaque dossier est étudié.

Pour être définitivement validé, le dossier devra être complété après la naissance de l'enfant par la transmission de son certificat de naissance. Sans ce document, l'inscription ne pourra être considérée comme complète.

Les inscriptions

Une pré-inscription peut être effectuée durant la grossesse auprès du service Petite Enfance.

Documents à fournir :

- Formulaire de demande d'inscription en crèche
- Dernière attestation de paiement CAF et profil internet CAF
- Dernier avis d'imposition sur les revenus
- Justificatif de domicile de moins de 2 mois

Service Petite Enfance

Hôtel de Ville, 2 place Charles de Gaulle
01 45 10 77 71 • petiteenfance@limeil.fr

Le service Petite Enfance a pour mission d'accueillir, de conseiller et de guider les Brévannais dans leurs démarches de recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant.

Le calendrier 2027

Le calendrier met en cohérence les périodes d'inscription, d'attribution des places et de rentrée en crèche avec le nombre de places disponibles.

Calendrier pour la rentrée de septembre 2027 :

- Mi-janvier 2027 : Formulaire de demande d'inscription disponible sur le site internet de la ville, à retirer à l'accueil de la mairie ou à l'accueil du CCAS.
- De début février à mi-avril : Formulaire de demande d'inscription à retourner par mail ou à déposer au service Petite Enfance
- Courant mai 2027 : Réunion de la commission annuelle d'attribution des places en crèche
- Début juin 2027 : Réponse aux familles par courrier
- Courant septembre 2027 : Rentrée des crèches

Hors calendrier, les parents peuvent s'inscrire toute l'année et sont mis sur liste d'attente au cas où une place se libèrerait.



Les autres crèches de la ville

CRÈCHE DÉPARTEMENTALE GISELE VATINEL

■ 60 berceaux
24 rue Marius Dantz - 01 56 71 43 42

CRÈCHE DÉPARTEMENTALE CAROLINE AIGLE

■ 60 berceaux
23 Avenue du 8 mai 1945 - 01 56 71 43 52

CRÈCHE INTER-ENTREPRISES EFFERVSSENS

■ 22 berceaux
22-24 rue St John Perse - 06 26 77 60 75

MICRO CRÈCHE LE REPÈRE DE TIMEO ET DES CHÉRUBINS

■ 12 berceaux
5 rue des Herbages de Sèze - 09 86 20 39 03

MAM DES TEMPS CÂLINS

■ 16 berceaux
5 allée Léopold Sédar Senghor - 01 45 69 81 01
Fermée le mercredi

MICRO CRÈCHE MALALA

■ 12 berceaux
3 place Louis Aragon - 07 57 83 49 32

Le centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Géré par le Conseil départemental du Val-de-Marne, le centre de Protection Maternelle et Infantile est un lieu d'accueil et de conseils, ouvert à tous.

Le centre de Limeil-Brévannes reçoit les parents et les enfants dès la sortie de la maternité jusqu'à leurs 6 ans. L'équipe est constituée de : médecins, infirmières puéricultrices, auxiliaires de puériculture, édu-

cateurs de jeunes enfants, psychologues et sage-femmes.

La PMI vous accompagne pour que vous puissiez trouver le plus tôt possible les réponses à vos questions sur l'organisation de la vie avec un jeune enfant : la prise de poids, les rythmes de vie, les petits soins (ombilic, érythème fessier...), l'allaitement, l'alimentation, les modes d'accueil...

CENTRE DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

24 rue Marius Dantz - 01 56 71 41 76

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30



Aires de jeux en ville pour les moins de 3 ans

Les squares des Hérissons et des Ours Bruns, ouverts en 2018 et 2020, ont été complétés en 2023 par de nouveaux équipements de jeux pour les enfants de 0 à 3 ans. Ces deux squares disposent de jeux adaptés aux tout-petits permettant ainsi de répondre aux besoins de toutes les tranches d'âge.

SQUARE DES HÉRISSONS,
2 Av. Gabriel Péri

SQUARE DES OURS BRUNS,
21 Av. Descartes



Événements

Lors de la plupart des événements municipaux, la Ville met en place un espace spécifique et réservé aux enfants de 0 à 3 ans (Fête du Jeu, Marché de Noël, Forum des associations...).



**Les
3 à 11 ans**

Service des affaires Scolaires et Péri-scolaires

Hôtel de Ville, 2 place Charles de Gaulle

01 45 10 76 00 - scolaire@limeil.fr

Les écoles de la ville



Pôle Pasteur

MATERNELLE ANDRÉ MALRAUX

5 rue Louise
du Pierry
Directrice :
Mme El Machroubi
01 56 86 44 67
ce.0941369c@
ac-creteil.fr

MATERNELLE HENRI WALLON

3 rue Louise
du Pierry
Directeur :
M. Auffray
01 56 86 44 63
ce.0941264n@
ac-creteil.fr

MATERNELLE PAUL LANGEVIN

7 rue Louise
du Pierry
Directrice :
Mme Mihesso
01 56 86 44 60
ce.0941137a@
ac-creteil.fr

ÉLÉMENTAIRE MARTINE SOULIÉ

2 rue Julie-Victoire
Daubié
Directrice :
Mme Renard
01 56 86 44 74
ce.0940673w@
ac-creteil.fr

ÉLÉMENTAIRE LOUIS PASTEUR

1 rue Louise
du Pierry
Directrice :
Mme Bertrand
01 56 86 44 70
ce.0940674x@
ac-creteil.fr

Pôle Picasso

MATERNELLE JACQUES PRÉVERT

59 av. de Valenton
Directrice :
Mme Ait Youssef
01 45 69 22 94
ce.0941494n@
ac-creteil.fr

MATERNELLE ROSA LUXEMBURG

57 av. de Valenton
Directrice :
Mme Gennetier
01 45 99 27 78
ce.0941335r@
ac-creteil.fr

ÉLÉMENTAIRE PABLO PICASSO

57 av. de Valenton
Directrice :
Mme Dolbeau
01 45 99 51 94
ce.0941337t@
ac-creteil.fr

Groupes scolaires

ANATOLE FRANCE

MATERNELLE

5 rue Pierre et
Angèle Le Hen

Directrice :
Mme Larger
01 45 99 02 18
ce.0941138@
ac-creteil.fr

ÉLÉMENTAIRE

22 av. d'Alsace-
Lorraine

Direction :
affectation non
connue à ce jour
01 45 69 66 35
ce.0941121h@
ac-creteil.fr

JEAN-LOUIS MARQUÈZE

MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

5/7 rue
Jean-Marie Prugnot
Directeur :
M. Allou
01 45 10 09 14
ce.0942211t@
ac-creteil.fr

MIREILLE DARC

MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

9 rue d'Aquitaine
Directrice :
Mme Andrianarisoa
01 45 10 18 20
ce.0942415p@
ac-creteil.fr

Autres écoles

ÉLÉMENTAIRE PIARD

28 rue Piard
Directrice :
Mme Dittlo
01 45 69 32 60
ce.0940675y@
ac-creteil.fr

MATERNELLE PIERRE CURIE

rue Pierre Curie
Directrice :
Mme Gerbault
01 45 69 78 48
ce.0941313s@
ac-creteil.fr

Les inscriptions



Les inscriptions scolaires à l'école maternelle ou élémentaire s'effectuent auprès du Service des affaires scolaires et périscolaires.

Documents à fournir :

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- 2 justificatifs de domicile originaux différents datant de moins de 3 mois
- Carnet de santé de l'enfant
- Pour les parents séparés ou divorcés : le jugement ou, à défaut, tout document officiel concernant la résidence de l'enfant et/ou l'exercice de l'autorité parentale
- Photocopie de la carte d'identité des représentants légaux.
- Attestation d'assurance extra scolaire et responsabilité civile de l'enfant
- Certificat de radiation de l'école d'origine en cas de changement d'école

Une classe réservée aux moins de 3 ans

Dans le cadre du projet national de refondation de l'École, l'école maternelle Henri Wallon accueille 20 enfants de moins de trois ans au sein d'une classe au projet pédagogique adapté.

Pour y accéder, il faudra que l'enfant soit prioritairement :

- Domicilié sur le secteur du réseau d'éducation prioritaire (Groupe Pasteur / Mireille Darc)
- Né entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2025
- Issu d'une famille dont la langue française n'est pas la langue maternelle, ou d'une famille bénéficiant d'un suivi institutionnalisé d'accompagnement à la parentalité, ou d'une fratrie dont la communauté éducative connaît des difficultés scolaires et/ou comportementales

Les préinscriptions se feront début 2027 auprès du service des affaires scolaires et périscolaires.



La restauration scolaire

La restauration scolaire est soumise à des règles très strictes en matière d'hygiène alimentaire. La fabrication des repas et la distribution dans les écoles sont confiées au Territoire Grand Paris Sud Est Avenir.

La Ville met à la disposition de ses 14 écoles les moyens et le personnel pour assurer la restauration des enfants ainsi que l'entretien des locaux.

Les menus sont disponibles sur le site : sudestavenir.fr

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

> Date limite d'inscription et d'annulation : jusqu'à 4 jours avant la date souhaitée, sur le portail famille ou auprès du service des affaires scolaires et périscolaires.

> Paiement : Le paiement s'effectue au moment de la réservation des repas.

> Pénalités : en cas de non-inscription, une pénalité de 1€ par repas sera appliquée. En cas d'absence (maladie ou problèmes personnels graves), un justificatif sera demandé.

La pause méridienne

L'accueil du midi, avant et après la restauration scolaire, marque une coupure importante dans la journée des enfants. Il est principalement assuré et encadré par des animateurs municipaux, des ATSEM, ainsi que par des enseignants.

Activités organisées :

Les enfants profitent de ce temps pour se livrer à une multitude de jeux sous l'encadrement et la surveillance des animateurs qui travaillent sur la base d'un projet pédagogique.

Des activités collectives sont aussi organisées en tenant compte du rythme de la restauration des enfants et du climat (jeux sportifs, tournoi de foot...).

Horaires : de 11h30 à 13h30 dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de Limeil-Brévannes.

Le coût de ces deux heures de pause, y compris l'encadrement, est intégré au coût du repas de la cantine.

Les allergies

Les parents dont les enfants souffrent d'allergies doivent impérativement informer :

- le chef d'établissement où l'enfant est scolarisé
- le médecin scolaire
- le service des affaires scolaires et périscolaires de la Ville
- le directeur de l'accueil de loisirs

■ ALLERGIES MÉDICAMENTEUSES ET ALIMENTAIRES

Au vu d'un certificat médical, le médecin scolaire délivre à la famille un formulaire de Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Une fois rempli par la famille, ce protocole devra être signé par le médecin scolaire, le directeur de l'école et, le cas échéant, le directeur de l'accueil de loisirs, l'enseignant de l'enfant et l'Adjointe au Maire en charge des projets éducatifs.

Les formulaires sont téléchargeables sur le site de la Ville.

De ce fait, toute personne étant amenée à s'occuper de l'enfant sera informée du protocole à mettre en place.

Accueils périscolaires

Organisés dans toutes les écoles de la Ville, les accueils périscolaires sont des espaces d'accueil destinés aux enfants habitant ou scolarisés sur la commune, encadrés par des animateurs de la Ville, formés et diplômés aux métiers de l'animation (BAFA, BAPAAAT, BAFD, BPJEPS).

Les animateurs sont recrutés exclusivement après un entretien approfondi et la réception de leur casier judiciaire.

Ces accueils du matin et du soir permettent une transition paisible entre la maison et l'établissement scolaire. Ainsi, les enfants y trouvent des repères afin d'améliorer leur journée d'école.

Vous devez signaler tout changement de coordonnées ou de personne autorisée à récupérer l'enfant au service des affaires scolaires et périscolaires : scolaire@limeil.fr



Accueils maternels

Les enfants sont accueillis dans leur école respective, à l'exception des enfants des écoles Paul Langevin et Henri Wallon qui sont accueillis le matin et le soir à l'accueil de l'école André Malraux (salle 1^{er} étage).

Accueils du matin

■ **Horaires : de 7h30 à 8h20**

Accueils du soir

■ **Horaires : de 16h30 à 19h**

Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à partir de 17h.

Accueils élémentaires

Les enfants sont accueillis dans leurs écoles respectives, à l'exception des enfants de l'école Louis Pasteur qui sont accueillis le matin et le soir à l'accueil de l'école Martine Soulié.

Accueils du matin

■ **Horaires : de 7h30 à 8h20**

Accueils du soir

■ **Horaires : de 18h à 19h**

(après les études surveillées, lire page 12).

BON À SAVOIR

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

➤ **Inscription et annulation** : au plus tard 4 jours avant la date souhaitée

➤ **Païement** : lors de l'inscription

➤ **Pénalités** : en cas de non-inscription ou d'inscription hors-délai, une majoration de 50 % sur le tarif pratiqué sera appliquée.

En cas d'absence (maladie ou problèmes personnels graves), un justificatif sera demandé.

Études surveillées

La Ville accompagne le suivi des devoirs par les études surveillées dans toutes les écoles élémentaires. Elles sont assurées par la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne, depuis la rentrée 2016 et subventionnées par la Ville à hauteur d'environ 80 000 euros par an.

Inscriptions auprès des directeurs d'écoles.

Horaires :

Lundi : 16h30 à 18h

Mardi : 16h30 à 18h

Jeudi : 16h30 à 18h

Vendredi : 16h30 à 18h



Tarifs des études surveillées

Les tarifs 2026-2027 sont fixés par la Ligue de l'Enseignement du Val-de-Marne. Une cotisation annuelle de 3,50 € est également demandée aux familles.

■ Mois complet (septembre, novembre 2026, janvier, mars, mai et juin/juillet 2027)

Présence mensuelle (3-4 fois par semaine)	42,50 €
Frères et sœurs (3-4 fois par semaine)	36,50 €
Présence mensuelle (2 fois par semaine)	24,50 €
Présence occasionnelle (tarif à la séance)	6,35 €

■ Demi-mois (octobre 2026 et avril 2027)

Présence mensuelle (3-4 fois par semaine)	21,50 €
Frères et sœurs (3-4 fois par semaine)	18,10 €
Présence mensuelle (2 fois par semaine)	12,20 €
Présence occasionnelle (tarif à la séance)	6,35 €

■ Mois restreint (décembre 2026, février et mai 2027)

Présence mensuelle (3-4 fois par semaine)	25 €
Frères et sœurs (3-4 fois par semaine)	21,75 €
Présence mensuelle (2 fois par semaine)	16 €
Présence occasionnelle (tarif à la séance)	6,35 €

Inscriptions mercredis et vacances

Pour mieux planifier les effectifs d'enfants fréquentant les accueils et ajuster au mieux les activités et l'encadrement, les modalités d'inscription et de paiement sont les suivantes :

ACCUEILS DE LOISIRS DES MERCREDIS

- > **Inscription** : tout au long de l'année scolaire (depuis le 10 août 2026)
- > **Date limite d'inscription et d'annulation** : jusqu'à 10 jours avant la date souhaitée
- > **Paiement** : lors de l'inscription

ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES

- > **Inscription** : selon le calendrier annuel
- > **Annulation** : jusqu'à 10 jours avant la date souhaitée
- > **Paiement** : lors de l'inscription

En cas de non-respect de ces modalités, votre enfant ne pourra pas fréquenter l'accueil de loisirs. La tarification journalière sera appliquée en fonction du calcul du quotient familial (lire p.29). Si le quotient familial n'est pas calculé, le tarif maximum sera appliqué.

BON À SAVOIR

Gagnez du temps grâce au portail famille !

Les inscriptions, les annulations, et le paiement, peuvent être réalisés sur le portail famille. **Le règlement sur le portail famille se fait au moment de l'inscription (sans règlement dans les 15 minutes, la réservation s'annule).**

Si vous ne pouvez pas réaliser ces démarches en ligne, rendez-vous auprès du service des affaires scolaires et périscolaires.

PÉNALITÉS :

Une majoration de 50 % sur le tarif pratiqué sera appliquée en cas de non-inscription ou d'inscription hors-délai.

- En cas de présentation d'un enfant non inscrit, la famille sera dirigée vers le service des affaires scolaires et périscolaires en mairie afin de vérifier la disponibilité au regard des effectifs et du taux d'encadrement légal. Toutefois, en fonction des disponibilités, l'enfant peut être accueilli sur une autre structure.
- Tous les souhaits d'inscription en dehors des délais doivent faire l'objet d'une demande par mail à l'adresse suivante : scolaire@limeil.fr

CALENDRIER D'INSCRIPTION 2026-2027



LES MERCREDIS

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	INSCRIPTION TOUTE L'ANNÉE À PARTIR DU 10 AOÛT 2026
DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION	10 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE <i>(par exemple : annulation possible jusqu'au 6 sept. pour le 16 sept.)</i>

VACANCES SCOLAIRES

PÉRIODES	AUTOMNE	HIVER		PRINTEMPS	ÉTÉ	
	19 OCT. AU 1 ^{er} NOV. 2026	21 DÉC. 2026 AU 3 JANV. 2027	8 FÉV. AU 21 FÉV. 2027	5 AVRIL AU 18 AVRIL 2027	5 JUILLET AU 31 JUILLET 2027	2 AOÛT AU 31 AOÛT 2027
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	LUNDI 7 SEPT. 2027	9 NOV. 2026	6 JANV. 2027	22 FÉV. 2027	24 MAI 2027	24 MAI 2027
FIN DES RÉSERVATIONS	DIMANCHE 4 OCT. 2026	6 DÉC. 2027	24 JANV. 2027	21 MARS 2027	20 JUIN 2027	18 JUILLET 2027
DATE LIMITE D'ANNULATION	10 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE <i>(par exemple : annulation possible jusqu'au 6 sept. pour le 16 sept.)</i>					

Païement à l'inscription

ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	INSCRIPTION TOUTE L'ANNÉE À PARTIR DU 10 AOÛT 2026
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	4 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE <i>(par exemple : annulation possible jusqu'au 10 sept. pour le 14 sept.)</i>

Païement à l'inscription

RESTAURATION SCOLAIRE

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	INSCRIPTION TOUTE L'ANNÉE À PARTIR DU 10 AOÛT 2026
DATE LIMITE D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION	4 JOURS AVANT LA DATE SOUHAITÉE <i>(par exemple : annulation possible jusqu'au 10 sept. pour le 14 sept.)</i>

Païement à l'inscription

Les mercredis et vacances scolaires

Les enfants des écoles sont répartis dans différents centres de loisirs :

■ **ANDRÉ MALRAUX :**

pour les écoles maternelles Langevin, Wallon, Malraux et Mireille Darc maternelle

■ **MARTINE SOULIÉ :**

pour les écoles élémentaires Pasteur, Martine Soulié et Mireille Darc élémentaire

■ **JEAN-LOUIS MARQUÈZE :**

pour les écoles élémentaires et maternelles Anatole France et Jean Louis Marquèze (entrée par la salle périscolaire élémentaire)

■ **JACQUES PRÉVERT :**

pour les écoles Rosa Luxemburg, Curie, Prévert et les enfants scolarisés dans le public ou le privé en dehors de Limeil-Brévannes

■ **PABLO PICASSO :**

pour les écoles Piard, Picasso et les enfants scolarisés dans le public ou le privé en dehors de Limeil-Brévannes



Mémo

Accueil des enfants de maternelle et d'élémentaire, les mercredis et pendant les vacances scolaires (du lundi au vendredi).

Horaires :

de 7h30 à 19h

Dépose des enfants : de 7h30 à 8h45

Départ des enfants : de 17h à 19h

Les règles de vie

■ **Vêtements adaptés en fonction des conditions météorologiques et des activités proposées.**

■ **En cas de situation de santé particulière (blessures, maladie, handicap, etc.), se rapprocher de la direction périscolaire de l'école pour convenir des modalités d'accueil de l'enfant.**

Les activités

Les programmes d'activités sont conçus par l'équipe d'animation et correspondent aux objectifs définis dans le projet pédagogique de la structure. Les animations proposées aux enfants sont diversifiées, respectueuses des rythmes de vie et des âges des enfants : activités manuelles, de détente, de découverte, culturelles, sportives, artistiques...

Les nombreux partenariats avec les services de la Ville permettent d'enrichir l'offre de loisirs proposée aux enfants (le service des sports, la ludothèque, la galerie...)



BON À SAVOIR

Retrouvez le planning des activités avant chaque période de vacances dans les panneaux d'affichage devant les accueils de loisirs.



Encadrement

L'équipe d'animation pour chaque centre est constituée d'un directeur périscolaire et d'animateurs diplômés (BAFA, BAFD, BPJEPS, PSC1).

Le nombre d'animateurs varie en fonction du nombre d'enfants inscrits, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Saison culturelle : 4 spectacles pour toute la famille

■ LUCIE ET LA PROMESSE DE NOËL

Conte de Noël jeune public

Dimanche 13 décembre 2026 à 16h

Théâtre Barbara – À partir de 3 ans

Un spectacle ravissant, créé en partenariat avec la ville de Limeil-Brévannes. Un conte de Noël tout en musique et en féérie, pour un moment de douceur.

Chaque année, Lucie, une petite fée, sillonne le ciel afin de distribuer, des cadeaux aux enfants du monde entier. Mais cette année, quelque chose a changé. Lucie en a assez et pense qu'il est temps de passer le flambeau...

■ GEORGES LE DRAGON : LA PRINCESSE ET LE CHEVALIER INTRÉPIDE

Spectacle familial

Dimanche 31 janvier 2027 à 16h

Boîte à Clous – À partir de 4 ans

Une comédie monstrueusement héroïque ! Une adaptation pleine d'humour d'un classique de la littérature enfantine, dans lequel Geoffroy de Pennart s'amuse à déconstruire les mythes du terrifiant dragon et du chevalier héroïque. Totalement décalé et hilarant ! Au royaume de Boum boum tralala règne la princesse Marie, assistée de Georges, son fidèle dragon. Quand survient Jules : un preux chevalier qui s'attaque à son dragon...

■ LES SŒURS DALTON

Spectacle familial

Dimanche 25 avril 2027 à 16h

Boîte à Clous – À partir de 6 ans

Un western familial et totalement cartoonesque, dans la pure veine d'un album de Lucky Luke. Un spectacle ludique, familial, avec 3 comédiens, 3 comédiennes, 19 personnages, 14 décors, 50 coups de feu, des coups de poing, des bagarres, du banjo et du french cancan !

Victime d'un terrible ouragan, la ville de Toucalmcity est entièrement détruite. Lancées à la recherche de Pat Leborgne, complice des frères Dalton, les sœurs Dalton vont devoir affronter mille périls pour rebâtir cette bonne vieille ville.

■ CHAHUT !

Cabaret visuel et musical

Dimanche 6 juin 2027 à 16h

Boîte à Clous – À partir de 10 ans

Spectacle créé en partenariat avec la ville de Limeil-Brévannes. Un spectacle visuel et musical qui mêle musique live, cirque, danse et théâtre. À travers le rire, l'absurde et la poésie, ce spectacle convoque les grands enjeux d'aujourd'hui : la différence et l'égalité, la liberté d'expression, la peur et la joie, l'énergie du collectif et la singularité.



S'abonner ou acheter ses places

ABONNEMENT FAMILLE BRÉVANNAISE :

65 € pour 2 adultes et 2 enfants pour 2 spectacles (au lieu de 92 €, soit 27 € d'économie)

TARIF À LA PLACE : *Enfant Brévannais : 8 € / Adulte Brévannais : 15 €*

ACHETER OU RÉSERVER SES PLACES :

- *au service Événementiel : Hôtel de Ville, 2 place Charles de Gaulle (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, 17h le vendredi) – evenementiel.limeil@limeil.fr*
- *sur place avant le spectacle (sous réserve des places disponibles)*



Cinéma au Théâtre Barbara

■ TOUTES LES SEMAINES :

2 séances **le mardi** : à 18h et à 20h30

1 séance **le mercredi** : à 10h

> 5 € la place

> 5 places achetées = 1 place offerte !

■ ET AUSSI UNE FOIS PAR MOIS :

Ciné-bébé : samedi à 10h (dès 3 ans)

> 2,50 € la séance

Séance familiale : mercredi à 14h

> 2,50 € la séance

Théâtre Barbara,

22 Av. Alsace-Lorraine

Retrouvez la programmation tous les
mois dans le Limeil-Brévannes Actus, sur
nos réseaux sociaux et sur le site internet

La Ludothèque

Découvrez la Ludothèque en famille !

Une collection de jeux et jouets variés sont
à votre disposition gratuitement pour jouer
sur place ou pour les emprunter chez vous.

Des soirées jeux et des événements ludiques
sont régulièrement organisés. Restez infor-
més sur nos réseaux sociaux et le site inter-
net de la ville.

Ludothèque, 22 rue Gutenberg

Gratuit, sur inscription.

01 45 10 77 89 - ludotheque@limeil.fr

La Galerie

Découvrez toutes les 3 semaines, une expo-
sition différente à la Galerie !

■ ATELIER DÉCOUVERTE POUR LES ENFANTS :

Des ateliers autour des expositions, animés
par les artistes ou un agent de la ville,
sont proposés certains mercredis à 14h,
pour les enfants à partir de 6 ans - Tarif
unique 2 €.

La Galerie, 38 rue Henri Barbusse

ENTRÉE LIBRE

Mardi, jeudi et vendredi 13h30-17h

Mercredi 9h-12h30 et 14h-17h30

Samedi 10h-17h



Classes CHAM

Du CP au CM2, les enfants des écoles élé-
mentaires Louis Pasteur, Mireille Darc et
Martine Soulié peuvent bénéficier de la
Classe à Horaires Aménagés Musicale et
vocale (CHAM) qui vise à l'acquisition de
compétences spécifiques dans le domaine
musical.

**Elle se déroule pendant le temps scolaire.
Les inscriptions sont gratuites ainsi que les
cours dispensés et le prêt des instruments
et manuels.**

Renseignements auprès du Conservatoire
de Limeil-Brévannes au 01 41 94 31 70
Lieux de cours : écoles élémentaires Louis
Pasteur, Mireille Darc et Martine Soulié



Dès la rentrée 2026, inscrivez vos enfants à l'École Municipale des Sports et aux stages sportifs sur le Portail Famille et payez en ligne.

Baby-Gym

La Ville propose des activités sportives qui visent à solliciter les enfants dans le cadre de parcours de motricité, afin de leur apprendre à développer leurs capacités à ramper, sauter, s'équilibrer... Tout en s'amusant.

Cette activité se déroule tous les mercredis au complexe Paul Vaillant-Couturier, pour les enfants de 0 à 3 ans et accueille dès cette année les enfants âgés de 4 à 5 ans. Et tous les vendredis, une activité est dédiée aux bébés marcheurs âgés jusqu'à 3 ans, aux Temps Durables.

Dimanche sportif en famille

4 fois par an, la Ville propose aux Brévannais de découvrir et pratiquer gratuitement des activités sportives, adaptées à toutes tranches d'âges, par le biais des éducateurs et des associations partenaires.

Sports collectifs, sports individuels, parcours de motricité pour les tout-petits... une variété d'activités sportives leur est proposée.

Entrée libre. Restez informés sur les dates des événements sur le site et les réseaux sociaux de la ville.

L'École Municipale des Sports tous les mercredis

Les horaires évoluent : désormais l'École Municipale des Sports accueillera les enfants du CP au CM2, tous les mercredis de 10h30 à 12h (au stade Paul-Vaillant Couturier, 8 rue G. Clémenceau), répartis en deux groupes selon leur niveau par les éducateurs.

Les enfants y découvrent plusieurs disciplines sportives tout au long de l'année : jeux traditionnels et collectifs, activités athlétiques, sports d'opposition, sports de raquettes, jeux de précision et sports de ballon.

Les deux premières séances sont proposées gratuitement sous forme de séance découverte. Tarifs en fonction du quotient familial.

Stages sportifs toutes les vacances scolaires

Objectif : Découvrir ou approfondir la pratique de différents sports, encadrée par les éducateurs sportifs de la Ville et les intervenants des clubs locaux. **Inscriptions ouvertes toute l'année auprès du Service des Sports**, pour des journées complètes (prévoir un pique-nique) ou des demi-journées. Tarifs en fonction du quotient familial.

SERVICE DES SPORTS

Hôtel de Ville – 2 Place Charles de Gaulle – sports@limeil.fr – 01 45 10 76 46

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)



Piscine des Dauphins

Durant la période scolaire, trois demi-journées sont réservées aux écoles primaires de Limeil-Brévannes afin que les enfants de 10-11 ans obtiennent « **l'Attestation du Savoir Nager en Sécurité** » à la fin du CM2.

Et depuis 2025, un dispositif de stage de natation à destination des élèves de CM2 à lieu durant le mois de juillet sur 2 sessions. Il permet aux enfants non-nageurs de découvrir l'apprentissage de la natation en dehors du temps scolaire.

Un créneau hebdomadaire est également réservé pour les centres de loisirs.

Pour les établissements secondaires (collège, lycée et associations de ces établissements), sept heures hebdomadaires leur sont allouées.

Les créneaux pour les écoles de natation ont été doublés pour permettre aux petits Brévannais de s'initier ou de se perfectionner.

Enfin, chaque été au mois de juillet, la piscine organise une journée portes ouvertes afin de présenter ses activités qu'elle propose tout au long de l'année.

PISCINE DES DAUPHINS

1 voie G. Pompidou – 07 88 31 08 11

piscine.limeil@limeil.fr

Ouverture au public

- ***Lundi, mardi, jeudi et vendredi :***
12h-13h30 et 17h15-20h
- ***Mercredi :*** 12h-20h
- ***Samedi :*** 9h-12h



Plein tarif 3 €

Tarif enfant (-12 ans) 2 €

Pendant les vacances, les horaires sont modifiés :

- ***du lundi au vendredi :*** de 11h à 19h
- ***le samedi :*** de 9h à 19h
- ***le dimanche :*** de 9h à 14h

4 éducateurs sportifs

Le service municipal des sports accompagne les enseignants dans la mise en place des cycles d'apprentissage EPS. Toutes les classes de l'ensemble des écoles brévannaises bénéficient de l'intervention des éducateurs sportifs de la ville. En adéquation avec le programme scolaire, les 4 éducateurs participent à l'élaboration des cycles d'apprentissage pour les différents niveaux de classe élémentaire avec la conseillère de la Circonscription de l'Education Nationale.

Les cycles sont mis en place sur environ 7 à 8 semaines.

Grâce à la coanimation de l'enseignant et des animateurs sportifs, l'enfant acquiert les fondamentaux nécessaires à la pratique sportive. Au total, ce sont plus de 70 classes concernées, représentant un total de près de 2 000 élèves.

La Ville met également à disposition des écoles l'ensemble des installations sportives nécessaires à la pratique sportive ou collective.

Maisons de quartier

Les maisons de quartier sont des structures de proximité à vocation sociale, ouvertes à toute la famille. Elles constituent des lieux d'animation de la vie sociale et favorisent les échanges intergénérationnels.

De nombreuses activités y sont proposées, notamment pour les enfants et les jeunes en dehors du temps scolaire. Les familles et les adultes peuvent également participer à différents ateliers, tels que la couture ou des ateliers d'apprentissage de la langue française.

■ ACCOMPAGNEMENT

À LA SCOLARITÉ – CLAS

Le CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) propose un accompagnement à la réalisation des devoirs et une aide méthodologique aux enfants et aux jeunes en dehors du temps scolaire.

- **Enfants de l'école primaire**
de 16h30 à 18h, deux jours par semaine selon les groupes (lundi et jeudi) | (mardi et vendredi).
- **Collégiens**
lundi et jeudi, de 18h à 19h30.
- **CLAS culturel enfance**
mercredi matin, de 9h30 à 12h.
- **CLAS culturel jeunesse**
mercredi après-midi, de 17h30 à 19h.

Pour les enfants de primaire et les jeunes collégiens, les inscriptions se font sur orientation des enseignants.

■ ACCUEILS DE LOISIRS

• Pour les enfants du CP au CM2

l'accueil de loisirs est proposé : le mercredi, de 13h30 à 17h | pendant les vacances scolaires, selon la programmation, inscription par fiche de vœux, deux semaines avant les vacances.

• Pour les collégiens et lycéens

l'accueil est ouvert à la maison des temps durables : mardi, jeudi et vendredi, de 16h à 19h | mercredi et samedi, de 13h30 à 19h | pendant les vacances scolaires, selon la programmation et sur inscription par fiche de vœux, deux semaines avant les vacances.

■ ACTIVITÉS PARENTS-ENFANTS

Plusieurs activités sont proposées pour favoriser les moments de partage éducatif :

• Bébés lecteur

le jeudi matin, une fois par mois, à la médiathèque.

• Baby-gym

pour les enfants marcheurs jusqu'à 3 ans : mercredi matin, de 9h30 à 10h20, à PVC | inscriptions Christian Marin et vendredi matin, de 10h à 10h45, à la Maison des temps durables | inscriptions aux Temps durables

pour les enfants de 4 à 5 ans : mercredi matin, de 9h30 à 10h20, à PVC | inscriptions Christian Marin

SERVICE VIE DE QUARTIER – JEUNESSE

Maison Christian Marin

Place d'Aquitaine - 01 43 89 82 10

Maison des Temps Durables

1 place Louis-Aragon - 01 45 10 66 79

Maison de la Hêtraie

4 place de la Hêtraie - 01 43 89 53 61

TARIFS

- Adhésion aux maisons de quartier : 5 € par famille et par an.
- CLAS et accueil de loisirs : 15 € par an et par dispositif.
- Ateliers annuels : tarif calculé en fonction du quotient familial.

Accompagnement de l'enfant

Tout au long de l'année scolaire, des dispositifs accompagnent les élèves Brévannais (voir aussi CLAS p. 22)

■ Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED)

Les acteurs de l'Éducation Nationale, mobilisés au sein des RASED, permettent aux élèves en difficulté de trouver une aide adaptée à leurs besoins. Les élèves

des écoles maternelles et élémentaires peuvent ainsi bénéficier d'une aide spécialisée auprès des professionnels dans les antennes RASED de la commune.

Elles regroupent, à Limeil-Brévannes, psychologues et enseignants spécialisés, pour une aide à dominante pédagogique. Elles interviennent dans les écoles REP (Réseau d'Éducation Prioritaire).

Pour tout renseignement, rendez-vous sur le site de l'Éducation nationale : www.education.gouv.fr

Les enfants en situation de handicap

Les parents ayant des enfants en situation de handicap, reconnus par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), doivent se rapprocher du service scolaire et périscolaire afin d'organiser les modalités d'accueil des enfants au sein de nos structures.



Le Programme de Réussite Éducative

Le Programme de Réussite éducative est un service municipal gratuit, confidentiel et de libre adhésion, qui s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans, ainsi qu'à leurs parents. Il permet d'accompagner les familles lorsqu'elles rencontrent des difficultés représentant un frein à la réussite.

Majoritairement, les orientations vers le PRE proviennent des établissements scolaires du 1^{er} degré et quelques unes du 2nd degré. Une évaluation du fonctionnement familial et de l'environnement de vie du mineur est réalisée afin de proposer un parcours d'accompagnement individualisé et adapté aux besoins et capacités de chacun.

Mémo

Les médicaments nécessaires aux soins de l'enfant devront impérativement être remis au chef d'établissement scolaire et au directeur de l'accueil de loisirs.

Ces médicaments, ayant une date de péremption, devront être obligatoirement renouvelés.

Toute modification du suivi médical de l'enfant devra faire l'objet d'une information et d'un justificatif auprès des signataires du Projet d'Accueil Individualisé.

Permis internet

Les agents de la police municipale se rendront à nouveau cette année dans toutes les classes de CM2 de la commune, pour informer les enfants sur les précautions à prendre en cas d'usage d'Internet.

Cette initiative municipale permet de sensibiliser les jeunes élèves aux bons réflexes numériques et de renforcer la prévention mise en œuvre auprès des familles.

Permis piéton

Ces permis sont organisés depuis trois ans et permettent ainsi de sensibiliser les enfants aux dangers de la route. **C'est notre Police Municipale qui se charge de faire passer ce permis à tous les enfants Brévannais scolarisés en classe de CM2.** Cela leur permet de mettre en pratique les conseils donnés pour leurs futurs déplacements au collège.

Permis vélo

En relation avec le dispositif « Savoir rouler à vélo », des initiations à la pratique du vélo ont été organisées à plusieurs reprises et seront à nouveau planifiées cette année.

« Lire & faire lire »

La Ville met en place des actions pour promouvoir le plaisir de la lecture auprès du jeune public. Ainsi, des bénévoles de l'association *Lire et Faire Lire* interviennent, pendant la pause méridienne et lors des accueils de loisirs afin de faire découvrir aux enfants le plaisir des histoires et de la lecture.



Lutte contre le harcèlement scolaire

Afin de libérer la parole des élèves, des « **boîtes Papillons** » ont été installées dans toutes les écoles élémentaires, pour que les enfants puissent y confier leur détresse via des mots ou des dessins, car il est parfois plus simple pour eux de l'écrire que de le dire...

Des « **bancs de l'amitié** » ont aussi été installés à Martine Soulié et Louis Pasteur.



Sensibilisation au développement durable

Installation de jardins pédagogiques :

Nos écoles sont équipées de jardins pédagogiques et de composteurs. Plusieurs d'entre-elles bénéficient d'espaces verts dans les cours de récréation.

Le Conseil municipal des Enfants

Tous les deux ans, de véritables élections sont organisées dans toutes les écoles brévannaises pour élire 14 jeunes élèves de CM1 et de CM2 qui siègent au Conseil Municipal des Enfants (CME).

Depuis plusieurs années, de jeunes élus se succèdent pour découvrir la démocratie participative, s'initier à la citoyenneté, élaborer des projets...

> Retrouvez les élus de votre école sur les tableaux d'affichage aux abords des établissements scolaires



Événements

Tout au long de l'année, la ville organise des temps forts dédiés aux enfants :

- Le Carnaval
- La Fête du Jeu
- La Semaine de l'éco-mobilité : à l'école sans voiture
- La Dictée pour tous
- La Place féérique
- La Course ELA
- La Chasse aux œufs
- Le Défilé aux lampions et le Marché de Noël : distribution de chocolats aux enfants
- Les Dimanches sportifs : plusieurs dimanches sportifs sont organisés par an, en partenariat avec les associations sportives pour toute la famille.
- Le Cross scolaire : organisé début juin chaque année pour les élèves d'élémentaires sur le stade Didier Pironi.



Les démarches

Le Pédibus

Dans le cadre de l'engagement de la commune en faveur du développement durable, la Ville de Limeil-Brévannes promeut la circulation douce avec le Pédibus.

Le Pédibus des Temps Durables permet aux enfants de se rendre à pied à l'école, en toute sécurité grâce à un encadrement assuré par des animateurs, avec un circuit adapté au cheminement piéton d'enfants.

■ Des Temps Durables au Pôle Pasteur

INSCRIPTION OBLIGATOIRE • 1,08 €/JOUR

Service des Affaires Scolaires et Périscolaires
Hôtel de Ville
2 Place Charles de Gaulle
01 45 10 76 21



> Départ : 8h

les lundis, mardis, jeudis
et vendredis

> Retour : 17h

Place Louise de Vilmorin



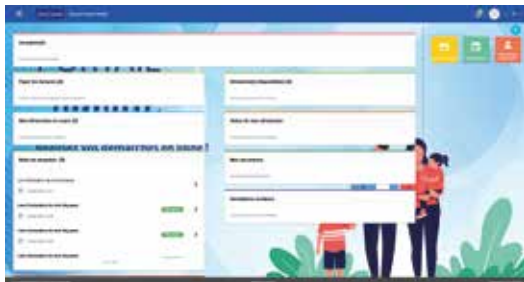
Portail Famille

Découvrez une toute nouvelle version

WWW.LIMEIL-BREVANNES.FR

NOUVEAU

Dès la rentrée 2026, inscrivez vos enfants à l'École Municipale des Sports et aux stages sportifs sur le Portail Famille et payez en ligne.



■ Un espace simple et personnalisé

Il facilitera vos démarches administratives liées à la vie scolaire et aux activités périscolaires de vos enfants, 24h/24 et 7j/7 :

- Inscription aux activités périscolaires et restauration
- Modification ou annulation d'une inscription
- Paiement en ligne de vos prestations
- Consultation de vos factures
- Suivi des services utilisés

■ Règlement des factures

- Via le Portail Famille
- Directement auprès du service des affaires scolaires et périscolaires en espèces, chèque, carte bancaire et CESU

Cet espace est personnalisé et sécurisé.

Les modalités d'inscription et de paiement aux accueils de loisirs et à la restauration scolaire sont précisées dans le règlement de la pause méridienne et le règlement des accueils collectifs de mineurs. Ces règlements sont consultables sur le site de la Ville.

Besoin d'aide?

Si besoin, la Maison Christian Marin dispose d'outils informatiques et les agents peuvent vous aider à utiliser le portail famille. Le service scolaire se tient aussi à votre disposition.

MAISON CHRISTIAN MARIN

4 Place d'Aquitaine

01 43 89 82 10

Horaires :

Du lundi au vendredi :

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Hôtel de Ville

2 Place Charles de Gaulle

91 45 10 76 00

Horaires :

Lundi, mercredi et vendredi :
de 8h30 à 12h
de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

Mardi, jeudi et samedi :
de 8h30 à 12h.

Le quotient familial

Le quotient familial permet de moduler le tarif des prestations municipales en fonction du niveau de charges de chaque famille, c'est pourquoi il est indispensable de l'évaluer.

Il est calculé par année scolaire sur la base des revenus de la famille divisée par le nombre de personnes composant le foyer.

Le calcul du QF pour l'année 2026-2027 s'effectuera entre le 25 juillet et le 30 septembre 2026.

Les démarches peuvent se faire sur le portail famille ou auprès du service des affaires scolaires et périscolaires.

Les documents à fournir :

- l'avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025.
- dernière attestation de la CAF
- Un justificatif datant de moins de 3 mois.
- dernier relevé des prestations CAF
- pour les non-salariés : avis de situation « Allocation de Retour à l'Emploi » (ARE) du Pôle Emploi
- pour les parents séparés : attestation du parent prenant en charge les règlements des prestations concernées.

À noter que tous les documents transmis doivent être à l'adresse de votre domicile à Limeil-Brévannes.

Les tarifs applicables à partir du 1^{er} septembre 2026

QUOTIENT FAMILIAL	RESTAURATION SCOLAIRE	ACCUEILS PÉRISCOLAIRES MATERNELS		ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ÉLÉMENTAIRES	ACCUEILS DE LOISIRS	PÉDIBUS LES TEMPS DURABLES
		MATIN	SOIR	MATIN ET SOIR	MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES	FORFAIT PAR JOUR ET PAR ENFANT
1	0,70 €	0,70 €	1,10 €	0,70 €	3,42 €	1,08 €
2	1,27 €	0,86 €	1,40 €	0,86 €	4,78 €	
3	1,83 €	1,02 €	1,73 €	1,02 €	6,15 €	
4	2,40 €	1,18 €	2,00 €	1,18 €	7,51 €	
5	2,96 €	1,35 €	2,28 €	1,35 €	8,87 €	
6	3,53 €	1,51 €	2,83 €	1,51 €	10,24 €	
7	4,09 €	1,67 €	3,39 €	1,67 €	11,59 €	
8	4,66 €	1,83 €	3,97 €	1,83 €	12,96 €	
9	5,22 €	1,99 €	4,54 €	1,99 €	14,32 €	
10	5,79 €	2,15 €	5,13 €	2,15 €	15,68 €	
11	6,35 €	2,31 €	5,68 €	2,31 €	17,05 €	
HC	7,53 €	3,08 €	6,78 €	3,08 €	17,32 €	

HC = Hors Commune

Tarifs applicables hors PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Pour tout changement de situation (familiale, professionnelle, etc..), veuillez informer le service des affaires scolaires et périscolaires.

Vacances scolaires - ZONE C

SEPTEMBRE 2026	OCTOBRE 2026	NOVEMBRE 2026	DÉCEMBRE 2026	JANVIER 2027	FÉVRIER 2027
1 MAR	1 JEU	1 DIM	1 MAR	1 VEN	1 LUN
2 MER	2 VEN	2 LUN	2 MER	2 SAM	2 MAR
3 JEU	3 SAM	3 MAR	3 JEU	3 DIM	3 MER
4 VEN	4 DIM	4 MER	4 VEN	4 LUN	4 JEU
5 SAM	5 LUN	5 JEU	5 SAM	5 MAR	5 VEN
6 DIM	6 MAR	6 VEN	6 DIM	6 MER	6 SAM
7 LUN	7 MER	7 SAM	7 LUN	7 JEU	7 DIM
8 MAR	8 JEU	8 DIM	8 MAR	8 VEN	8 LUN
9 MER	9 VEN	9 LUN	9 MER	9 SAM	9 MAR
10 JEU	10 SAM	10 MAR	10 JEU	10 DIM	10 MER
11 VEN	11 DIM	11 MER	11 VEN	11 LUN	11 JEU
12 SAM	12 LUN	12 JEU	12 SAM	12 MAR	12 VEN
13 DIM	13 MAR	13 VEN	13 DIM	13 MER	13 SAM
14 LUN	14 MER	14 SAM	14 LUN	14 JEU	14 DIM
15 MAR	15 JEU	15 DIM	15 MAR	15 VEN	15 LUN
16 MER	16 VEN	16 LUN	16 MER	16 SAM	16 MAR
17 JEU	17 SAM	17 MAR	17 JEU	17 DIM	17 MER
18 VEN	18 DIM	18 MER	18 VEN	18 LUN	18 JEU
19 SAM	19 LUN	19 JEU	19 SAM	19 MAR	19 VEN
20 DIM	20 MAR	20 VEN	20 DIM	20 MER	20 SAM
21 LUN	21 MER	21 SAM	21 LUN	21 JEU	21 DIM
22 MAR	22 JEU	22 DIM	22 MAR	22 VEN	22 LUN
23 MER	23 VEN	23 LUN	23 MER	23 SAM	23 MAR
24 JEU	24 SAM	24 MAR	24 JEU	24 DIM	24 MER
25 VEN	25 DIM	25 MER	25 VEN	25 LUN	25 JEU
26 SAM	26 LUN	26 JEU	26 SAM	26 MAR	26 VEN
27 DIM	27 MAR	27 VEN	27 DIM	27 MER	27 SAM
28 LUN	28 MER	28 SAM	28 LUN	28 JEU	28 DIM
29 MAR	29 JEU	29 DIM	29 MAR	29 VEN	
30 MER	30 VEN	30 LUN	30 MER	30 SAM	
	31 SAM		31 JEU	31 DIM	

MARS 2027	AVRIL 2027	MAI 2027	JUIN 2027	JUILLET 2027	AOÛT 2027
1 LUN	1 JEU	1 SAM	1 MAR	1 JEU	1 DIM
2 MAR	2 VEN	2 DIM	2 MER	2 VEN	2 LUN
3 MER	3 SAM	3 LUN	3 JEU	3 SAM	3 MAR
4 JEU	4 DIM	4 MAR	4 VEN	4 DIM	4 MER
5 VEN	5 LUN	5 MER	5 SAM	5 LUN	5 JEU
6 SAM	6 MAR	6 JEU	6 DIM	6 MAR	6 VEN
7 DIM	7 MER	7 VEN	7 LUN	7 MER	7 SAM
8 LUN	8 JEU	8 SAM	8 MAR	8 JEU	8 DIM
9 MAR	9 VEN	9 DIM	9 MER	9 VEN	9 LUN
10 MER	10 SAM	10 LUN	10 JEU	10 SAM	10 MAR
11 JEU	11 DIM	11 MAR	11 VEN	11 DIM	11 MER
12 VEN	12 LUN	12 MER	12 SAM	12 LUN	12 JEU
13 SAM	13 MAR	13 JEU	13 DIM	13 MAR	13 VEN
14 DIM	14 MER	14 VEN	14 LUN	14 MER	14 SAM
15 LUN	15 JEU	15 SAM	15 MAR	15 JEU	15 DIM
16 MAR	16 VEN	16 DIM	16 MER	16 VEN	16 LUN
17 MER	17 SAM	17 LUN	17 JEU	17 SAM	17 MAR
18 JEU	18 DIM	18 MAR	18 VEN	18 DIM	18 MER
19 VEN	19 LUN	19 MER	19 SAM	19 LUN	19 JEU
20 SAM	20 MAR	20 JEU	20 DIM	20 MAR	20 VEN
21 DIM	21 MER	21 VEN	21 LUN	21 MER	21 SAM
22 LUN	22 JEU	22 SAM	22 MAR	22 JEU	22 DIM
23 MAR	23 VEN	23 DIM	23 MER	23 VEN	23 LUN
24 MER	24 SAM	24 LUN	24 JEU	24 SAM	24 MAR
25 JEU	25 DIM	25 MAR	25 VEN	25 DIM	25 MER
26 VEN	26 LUN	26 MER	26 SAM	26 LUN	26 JEU
27 SAM	27 MAR	27 JEU	27 DIM	27 MAR	27 VEN
28 DIM	28 MER	28 VEN	28 LUN	28 MER	28 SAM
29 LUN	29 JEU	29 SAM	29 MAR	29 JEU	29 DIM
30 MAR	30 VEN	30 DIM	30 MER	30 VEN	30 LUN
31 MER		31 LUN		31 SAM	31 MAR

■ HÔTEL DE VILLE

Hôtel de Ville
2 Place Charles de Gaulle

SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Le service scolaire et périscolaire est à votre disposition pour tous renseignements concernant la scolarité et les activités périscolaires de votre enfant. L'accueil est situé au rez-de-chaussée de la mairie.

Horaires :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

Mardi et samedi : de 8h30 à 12h.

scolaire@limeil.fr

Pour les inscriptions scolaires et périscolaires :
01 45 10 76 00

Vous pouvez également consulter le Portail Famille sur notre site : limeil-brevannes.fr, et régler en ligne l'ensemble des prestations du service.

SERVICE PETITE ENFANCE

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

01 45 10 77 71

petite.enfance@limeil.fr

SERVICE DES SPORTS

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

sports@limeil.fr

01 45 10 76 46

■ SERVICE VIE DE QUARTIER - JEUNESSE

MAISON CHRISTIAN MARIN

Place d'Aquitaine
01 43 89 82 10

MAISON DES TEMPS DURABLES

1 place Louis-Aragon
01 75 48 84 19

MAISON DE LA HÊTRAIE

4 place de la Hêtraie
01 43 89 53 61

■ CCAS

22 rue Gutenberg

Horaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)
01 45 10 77 77

■ MÉDIATHÈQUE

27 quater Av. de la Sablière
01 41 94 32 30

<https://mediatheques.sudestavenir.fr>
mediatheque.limeil-brevannes@gpsea.fr

Horaires :

Mardi, jeudi et vendredi : 14h-18h
Mercredi et samedi : 10h – 18h

Tarifs :

Gratuité pour les résidents, les étudiants et les personnes travaillant sur le Territoire de GPSEA.

■ CONSERVATOIRE

23 rue Pasteur
cri.limeilbrevannes@gpsea.fr
01 41 94 31 70

Horaires :

Ouverture des bureaux du lundi au vendredi :
9h-12h30 et 13h30-18h

Grandir à Limeil-Brévannes

de 0 à 11 ans

Hôtel de Ville
de Limeil-Brévannes
2 Place Charles de Gaulle
01 45 10 76 00



VILLE DE LIMEIL-BRÉVANNES

Limeil-Brévannes